

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Durée de conservation des papiers

Combien de temps faut-il garder les papiers administratifs ? Nous vous indiquons les règles à connaître pour les principaux documents de la vie courante : assurance, banque, famille, impôts, logement, travail, véhicule, santé... Les durées indiquées sont des **durées minimales** durant lesquelles il est prudent de garder les documents. Il s'agit des **délais durant lesquels vous pouvez exercer un droit**. Par exemple, demander un remboursement. Il peut aussi s'agir des **délais pendant lesquels on peut vous réclamer quelque chose**. Par exemple, payer une amende. Vous pouvez bien sûr **garder vos documents plus longtemps**, notamment pour **apporter une preuve devant la justice**. En effet, **les délais indiqués ne prennent pas en compte tous les cas de figure**. Ainsi, **les délais peuvent être allongés** si la prescription est suspendue ou interrompue. Par exemple, certains délais sont suspendus tant qu'une personne est mineure et commencent à courir uniquement à partir de la majorité. Les documents peuvent aussi **servir de preuve à l'appui d'actions très différentes**.

Un **simulateur** vous permet de vérifier rapidement la durée minimale de conservation d'un document. Des **précisions utiles** sont indiquées dans les **rubriques thématiques ci-dessous**.

- Vérifier combien de temps conserver un document

Simulateur

Assurance

Durée minimale de conservation des documents liés à l'assurance

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Quittance		
Avis d'échéance	Date du document + 2 ans	
Courrier de résiliation		
Preuve du règlement		
Contrat	Durée du contrat + 2 ans	Le relevé d'informations est délivré par votre assureur à la fin du contrat ou sur demande
Relevé d'informations automobile	Permanente	Le relevé indique le coefficient de réduction-majoration de votre prime d'assurance (<u>bonus-malus</u>) Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie
<u>Assurance-vie</u>	10 ans	
Dommage corporel	10 ans	
Véhicule : voiture, utilitaire...		

Durée minimale de conservation des documents liés au véhicule

Type de document

Durée de conservation

Précisions

Vous ne devez plus rien si le Trésor public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa notification

PV pour amende forfaitaire 3 ans

Facture : achat, réparation... Durée de conservation du véhicule

+ 2 ans en cas de revente compte tenu de la garantie des vices cachés

Certificat d'examen du permis de conduire 4 mois

+ jusqu'à réception du permis Il peut être utile de conserver ce certificat après la vente du véhicule, en cas de litige avec l'ancien propriétaire

Certificat de cession du véhicule Durée de conservation du véhicule

Banque

Durée minimale de conservation des documents liés à la banque

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Chèque à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due
Contrat de crédit immobilier et crédit à la consommation + justificatifs	2 ans à partir de la dernière échéance	
Dossier concernant un compte (compte courant, PEL, livret A...)	5 ans à partir de la clôture du compte	
Exemple : convention d'ouverture de compte		
Relevé de compte (compte courant, <u>PEL</u> , <u>livret A...</u>)	5 ans à partir de l'opération	Un débit frauduleux doit être contesté dans un délai maximum de 13 mois
Talon de chèque		
Ticket de carte bancaire : paiement et retrait	Jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 13 mois

Consommation – Appareil ménager

Durée minimale de conservation des documents liés à la consommation

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Certificat de garantie	Jusqu'à la fin de la garantie	Il peut être utile de conserver la facture tant que vous détenez l'appareil ménager chez vous En effet, en cas de vol ou de sinistre, la facture sert de preuve si vous souhaitez demander une indemnisation à votre assureur
Facture d'un appareil ménager (par exemple, machine à laver, téléviseur)	Jusqu'à la fin de la garantie	

Famille – Scolarité

Durée minimale de conservation des documents liés à la famille et à la scolarité

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Acte d'état civil : copie intégrale et extrait	Permanente	Certaines procédures nécessitent un <u>acte d'état civil récent</u> Vous avez 2 ans pour agir si vous n'avez pas perçu le bon montant La Caf a également 2 ans pour se faire rembourser un trop perçu Ce délai passe à 5 ans en cas de fraude de votre part
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, vous pouvez <u>demander une copie au tribunal</u>
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut vous en délivrer une copie
Contrat de mariage : documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi
Convention de Pacs	Permanente	En cas de perte, un notaire peut fournir une copie, mais pas le tribunal ni la mairie
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie
Diplôme	Permanente	En cas de perte, vous pouvez demander une <u>preuve de votre réussite à l'examen</u>

Logement

Durée minimale de conservation des documents liés au logement

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Facture d'électricité		Délai pour contester une facture
Facture de gaz	5 ans	Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement
Facture d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : 4 ans si c'est un fournisseur public 2 ans si c'est un fournisseur privé
Facture de téléphone fixe et mobile		
Facture internet	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans à partir de la restitution	
Facture liée aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux	Gros œuvre : 10 ans Petits travaux (par exemple, fenêtres) : 2 ans
Certificat de ramonage	1 an	
Attestation d'entretien annuel d'une chaudière	2 ans	
Acte de vente (aussi appelé titre de propriété)	Permanente	Si nécessaire, vous pouvez demander une copie au notaire détenteur de la minute
Preuve du paiement des charges de copropriété		
Correspondances avec le syndic		
Procès verbal d'assemblée générale de copropriété	5 ans	
Contrat de location		
État des lieux		
Quittance de loyer	Durée de la location + 3 ans	Le délai est identique pour un logement vide ou meublé
Courrier de <u>révision de loyer</u>	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique à un logement loué à titre de résidence principale vide ou meublé
<u>Inventaire du mobilier</u> pour les locations meublées	Durée de la location + 3 ans	
Justificatif de versement de <u>l'aide personnalisée au logement (APL)</u>	2 ans	

Impôts et taxes

Durée minimale de conservation des documents liés aux impôts

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Déclaration de revenus		
Avis d'imposition sur le revenu	3 ans à partir de l'année qui suit l'année d'imposition	
Justificatifs utilisés. Par exemple, <u>justificatifs des frais réels</u>	Ce délai correspond au droit de reprise de l'administration	Exemple : déclaration 2023 à conserver jusqu'à la fin 2026
Avis d'impôts locaux : <u>taxe d'habitation sur les résidences secondaires</u> , taxe foncière	1 an Ce délai correspond au droit de reprise de l'administration	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement

Attention

les durées indiquées sont des durées minimales durant lesquelles l'administration fiscale dispose d'undroit de reprise. Vous pouvez bien évidemment garder vos déclarations de revenus et avis d'imposition plus longtemps.

**Travail – Chômage –
Retraite**

Durée minimale de conservation des documents liés au travail, au chômage et à la retraite

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Bulletin de salaire Contrat de travail Certificat de travail Relevé d'indemnités journalières de maladie et de maternité	Jusqu'à la liquidation de la retraite	<p>Vous avez 3 ans pour réclamer un <u>arriéré de salaire</u></p> <p>Un justificatif d'indemnités journalières doit être gardé au moins 2 ans, mais il est prudent de le conserver jusqu'à la liquidation de la retraite</p> <p>Il peut être utile de garder les bulletins de salaire après le départ à la retraite pour le calcul de la rente en cas de maladie professionnelle survenant à un retraité</p> <p>Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite</p>
<u>Attestation France Travail (anciennement Pôle emploi)</u>	2 ans à partir de la date d'inscription comme demandeur d'emploi	<p>Le délai pour contester les sommes indiquées sur le <u>solde de tout compte</u> dépend de votre signature ou de l'absence de votre signature du reçu</p> <p>La durée de 3 ans correspond au délai de reprise en cas de trop perçu constaté par France Travail</p> <p>Ce délai passe à 10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration</p> <p>Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite</p>
<u>Solde de tout compte</u>	3 ans	<p>Document utile pour le calcul de vos droits à la pension de réversion</p> <p>Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la <u>déduction des frais réels</u></p> <p>Assumer la charge d'un enfant handicapé permet de recevoir une <u>majoration</u></p> <p>Vous devez donc conserver tous les justificatifs</p>
Justificatif de versement d'allocations chômage	3 ans	
Bulletin de paiement de la pension de retraite Titre de pension	Permanente	
Notes de frais	3 ans	
Carte d'invalidité d'un enfant	Jusqu'à la liquidation de la retraite	

Papiers militaires

Durée minimale de conservation des documents militaires

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Livret militaire	Permanente	
<u>Attestation des services accomplis</u> ou état signalétique des services	Permanente	L'attestation prouve que les services militaires ou assimilés ont bien été accomplis. Les organismes de retraite ou de sécurité sociale peuvent vous la réclamer

Particulier employeur

Durée minimale de conservation des documents concernant le particulier employeur

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Bulletin de paye du salarié : double papier ou sous forme électronique	5 ans	
Contrat de travail du salarié	5 ans à partir de la fin du contrat de travail	
Document relatif aux charges sociales	3 ans	
Comptabilisation des horaires du salarié	3 ans	
Déclaration d'accident du travail auprès de la caisse primaire d'assurance maladie	5 ans	
Attestation fiscale	3 ans Ce délai correspond au droit de reprise de l'administration	En cas de contrôle de l'administration fiscale En cas de litige Justificatif à produire pour bénéficier du <u>crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile</u> Le délai pour contester les sommes indiquées sur <u>le solde de tout compte</u> dépend de votre signature ou de l'absence de votre signature du reçu
<u>Solde de tout compte</u>	3 ans	

À noter

si vous avez un compte sur les sites du Cesu ou de Urssaf Service Pajemploi, certains documents sont mis à votre disposition dans votre espace personnel : avis de prélèvement, récapitulatif fiscal des salaires du salarié... Suivez les recommandations de ces sites pour la conservation de ces documents et leur sauvegarde informatique.

Santé

Durée minimale de conservation des documents liés à la santé

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Relevé de remboursement d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu Le délai est de 5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration
Carte de mutuelle	Variable selon l'organisme	Se référer aux délais prévus dans le contrat
Relevé de remboursement		
Facture d'un hôpital public	4 ans	
Facture d'un établissement de santé privé	2 ans	
<u>Ordonnance</u>	1 an (sauf pour les lunettes et les audioprothèses)	1 an pour la délivrance de lunettes d'une personne de moins de 16 ans 5 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne entre 16 et 42 ans 3 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne âgée de 43 ans ou plus Pas de délai pour la délivrance d'audioprothèses

Preuve du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite
Carnet de vaccination	
Carte de groupe sanguin	Permanente
Carnet de santé	
Certificat médical	
Examen médical (par exemple, radiographie)	Permanente
Papiers d'une personne décédée	

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer **après le décès** du défunt.

En effet, certains documents peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Certaines prestations sociales versées après le décès du bénéficiaire peuvent être recouvrées auprès des ayants droit pendant 5 ans à partir du décès.

Certificat, copie, légalisation et conservation de documents

Questions – Réponses

- Comment conserver ses papiers : support papier ou électronique ?
- Y a-t-il une durée de validité d'un acte d'état civil ?
- Quelle est la durée de validité d'un permis de conduire ?
- Doit-on remplacer son permis de conduire rose cartonné par un nouveau modèle ?
- Comment obtenir la copie d'une décision de justice (jugement, arrêt) ?
- Est-il possible d'obtenir une copie d'un acte établi par un notaire ?
- Comment obtenir la copie d'un diplôme ?
- Que faire lorsque l'on a perdu l'acte de propriété de son logement ?
- Que doit faire un étranger en cas de perte de sa carte de séjour ?
- Que faire si tous vos papiers ont été volés en même temps ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Garanties
- Carte d'identité
- Passeport
- Certificat de nationalité française (CNF)
- Copie certifiée conforme d'un document délivré par une administration
- Légalisation ou apostille d'un acte public établi par une autorité française
- Légalisation d'un acte public établi par une autorité étrangère
- Légalisation de signature sur un document établi sous signature privée (CMS)
- Perte de sa carte de séjour par l'Européen ou un membre de sa famille
- Comment obtenir un second livret de famille en cas de perte, vol ou détérioration ?
- Perte de sa carte bancaire
- Pour une entreprise
- Pour une association

Services en ligne

- Vérifier combien de temps conserver un document
Simulateur

Textes de référence

- Code de la consommation : article L218-2
Général : délai d'action d'un professionnel pour un bien ou service fourni à un consommateur
- Code civil : article 2224
Général : délai de droit commun d'une action personnelle, applicable entre particuliers notamment
- Code de commerce : articles L110-1 à L110-4
Général : prescription des obligations entre un consommateur et un commerçant (facture)
- Code des assurances : articles L114-1 à L114-3
Assurance
- Code civil : article 2226
Assurance – dommages corporels
- Code pénal : articles 133-2 à 133-6
Véhicule – prescription de la peine pour une contravention (article 133-4)
- Code civil : article 1648
Véhicule – vices cachés
- Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire
Véhicule – certificat d'examen du permis de conduire
- Code monétaire et financier : articles L131-31 à L131-43
Banque – paiement par chèque
- Code monétaire et financier : articles L131-59 et L131-60
Banque – prescription concernant le paiement par chèque
- Code monétaire et financier : articles L133-23 à L133-24
Banque – délais en cas d'opération de paiement non autorisée
- Code de la consommation : article R312-35
Banque – contrat de prêt
- Code de la sécurité sociale : article L243-6
Famille – délai de reprise des allocations familiales indûment perçues
- Code de la sécurité sociale : articles L553-1 à L553-5
Famille – Délai d'action de l'allocataire (article L553-1), délai de reprise en cas de fraude (article L553-2)
- Code général des collectivités territoriales : article L1617-5
Logement – facture d'eau d'un fournisseur public
- Code des postes et des communications électroniques : article L34-2
Logement – facture téléphone et internet
- Code civil : articles 1787 à 1799-1
Logement – factures liées à des travaux : articles 1792 à 1792-4-1
- Code général des collectivités territoriales : article L2213-26
Logement – ramonage
- Code de l'environnement : article R224-41-8
Logement – chaudière

- Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 : article 42
Logement – délai de prescription des actions personnelles relatives à la copropriété
- Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 sur les rapports locatifs : article 7-1
Logement – contrat de location, état des lieux, quittance de loyer
- Code de la construction et de l'habitation : article L351-11
Logement – délai de l'action pour le paiement de l'APL
- Livre des procédures fiscales : article L102B
Impôt sur le revenu
- Livre des procédures fiscales : articles L169 à L169A
Impôts – délai de reprise pour l'impôt sur le revenu (article L169)
- Livre des procédures fiscales : article L173
Impôts – délai de reprise pour les impôts locaux
- Code du travail : article L3245-1
Travail – délai d'action pour le paiement du salaire
- Code du travail : article L1234-20
Travail – reçu pour solde de tout compte
- article 37 du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage
Travail – échéances des allocations chômage
- Règlement général annexé à la convention du 14 avril 2017 relative à l'assurance chômage
Travail – délai de prescription de la demande en paiement des allocations (article 44)
- Code du travail : articles L3243-1 à L3243-5
Particulier employeur – bulletin de paye (article L3243-4)
- Code de la sécurité sociale : articles L244-1 à L244-14
Particulier employeur – document relatif aux charges sociales (article L244-3)
- Code du travail : article D3171-16
Particulier employeur – comptabilisation des horaires du salarié
- Code du travail : article D4711-1 à D4711-3
Particulier employeur – déclaration d'accidents du travail (article D4711-3)
- Code de la sécurité sociale : article L332-1
Santé – remboursement d'assurance maladie et maternité
- Code de la sécurité sociale : articles R165-36 à R165-44
Santé – ordonnance
- Code de la santé publique : articles L2132-1 à L2132-5
Santé – carnet de santé
- Code de la santé publique : articles R4362-11 à D4362-13
Santé – ordonnance de lunettes : article D4362-12
- Code de la santé publique : articles L6145-1 à L6145-17
Santé – facture d'un hôpital public (article L6145-9)
- Code de la sécurité sociale : articles L160-8 à L160-12
Santé – facture d'un établissement de santé privé (article L160-11)
- Circulaire du 12 juillet 2010 relative aux règles de prescription applicables en matière de sécurité sociale
- Réponse ministérielle du 29 septembre 2020 relative au délai de prescription d'une créance due par un débiteur public (État, département ou une commune)

